

*Santé, flexibilité du travail, précarisation.  
Le cas des maladies professionnelles.  
Approche comparative franco-brésilienne*

**Rapport final**

**Réseau INSERM Nord-Sud (1994-1996)**  
convention N°94NS6

*Janvier 1997*

*3e table-ronde*  
**organisation et résistance des travailleurs :**  
**contre-pouvoirs et précarisation**

*Présidente : Lucila Scavone*

*Discutant : Alain Lipietz*

- **Le syndicalisme brésilien face à la *terceirização* : l'expérience des syndicats du pôle pétrochimique de Camaçari (Maria de Graça Druck)**

Maria de Graça Druck expose quelles attitudes le syndicalisme brésilien adopte, au niveau national, face aux restructurations productives et plus particulièrement par rapport au processus de *terceirização* du pôle pétrochimique.

Les centrales syndicales se placent en résistance face au processus en cours, en étant contre la sous-traitance qui constitue un processus de plus en plus accentué de précarisation du travail et de l'emploi. Les propositions faites au niveau national par les syndicats sont les suivantes :

- un programme pour l'emploi puisque les processus de sous-traitance ont entraîné du chômage ;
- la requalification professionnelle ;
- une redistribution des gains de productivité qui permette d'en faire bénéficier toute la population ;
- la revendication d'ouverture de négociations entre patronat et syndicats sur les restructurations productives, assortie du droit d'organisation collective représentative sur les lieux de travail.

C'est en référence à ce cadre général qu'on peut situer l'action syndicale dans le cadre du pôle pétrochimique. Neuf syndicats ont été interviewés au cours de la recherche. Ce sont les syndicats qui ont une représentation et une action sur le pôle. Ils représentent 143 000 travailleurs, répartis entre les activités suivantes : métallurgie, gardiennage, nettoyage, restauration, construction civile. Le syndicat des ingénieurs a également été interviewé. Ces syndicats sont affiliés à la CUT, qui est au Brésil la centrale syndicale la plus combative. Les travailleurs « fordistes (c'est à dire salariés d'entreprises de pointe du secteur industriel, sous contrat de travail et disposant de garanties sociales) représentent 10% de l'ensemble des travailleurs du site.

Les résultats de la recherche portent à la fois sur l'analyse des entretiens et sur l'étude documentaire de la presse syndicale effectuée parallèlement aux entretiens.

**Les conséquences de la *terceirização***

Les conséquences des restructurations productives entraînent une précarisation des conditions de travail, de la santé, et de la sécurité au travail, avec une augmentation des accidents du travail chez les travailleurs sous-traitants. Des syndicats soulignent également un abaissement des salaires, en particulier pour les travailleurs qui, auparavant, étaient permanents et se retrouvent sous-traitants. Par ailleurs, ils mettent en avant la perte de garanties et bénéfices sociaux et la menace du chômage dans toutes les catégories de travailleurs (précaires, sous-traitants mais aussi permanents).

Très peu de syndicats ont réussi à implanter des sections syndicales ou des comités d'hygiène et de sécurité (au Brésil : CIPA), dans les entreprises et sur les lieux de travail. Les taux de syndicalisation sont élevés chez les travailleurs permanents et très faibles chez les sous-traitants. Cependant les premiers tendent à perdre continuellement leurs affiliés.

Les principales revendications concernent le respect du droit du travail, l'amélioration des conditions de travail et l'exigence d'équipements de sécurité. Ensuite vient la revendication d'une égalité des salaires et des droits.

### Nouvelles stratégies syndicales

Maria de Graça Druck cite la création du syndicat qui regroupe tous les travailleurs extérieurs intervenant sur le site de l'entreprise pétrolière, Petrobras. Il s'agit des salariés de trente entreprises différentes. Un mouvement de grève a été engagé avec le soutien du syndicat des travailleurs permanents du pétrole. Ce syndicat a acquis une légitimité qui le pose en partenaire des négociations avec les représentants patronaux pour la reconstruction des droits salariaux (y compris l'assistance médicale).

Un débat est en cours sur l'éventuelle création d'un syndicat unique des travailleurs, permanents et extérieurs, du pôle pétrochimique. Mais des divergences empêchent jusqu'à présent la réalisation de ce projet. De ce fait, les stratégies entrepreneuriales de *terceirização* et de qualité totale n'ont rencontré aucune résistance. Au contraire, l'éclatement des collectifs de travail tend à renforcer certains corporatismes syndicaux.

- la « construction » de contre-pouvoirs au Brésil : l'expérience des personnes exposées à l'amiante. (Fernanda Giannasi)

Cette communication présente les résultats d'un autre volet de la recherche « *L'amiante au Brésil et ses conséquences socio-familiales : un abord comparatif franco-brésilien* ». Après avoir rappelé que le Brésil est parmi les 5 pays les plus grands producteurs et utilisateurs d'amiante, Fernanda Giannasi apporte les résultats de la revue bibliographique effectuée par l'équipe concernant le recensement des cas de maladies liées à l'amiante au Brésil. Un très faible nombre de cas apparaît dans la littérature scientifique. Les résultats sont contradictoires avec les données internationales, avec les recensements partiels effectués auprès du personnel de certaines entreprises par les institutions de prévention et enfin avec la connaissance empirique acquise par l'équipe au cours de la recherche. L'absence de fiabilité des statistiques sanitaires brésiliennes (en particulier pour les accidents du travail et maladies professionnelles) est un fait reconnu (25% des décès sont de causes inconnues).

La législation brésilienne admet une valeur limite d'exposition élevée et les pouvoirs publics ont récusé toutes les initiatives en faveur de l'adoption de mesures progressives d'interdiction de l'amiante au Brésil. Le Ministère du Travail a refusé de signer un accord passé entre employeurs et syndicats du secteur de production des pièces automobiles, visant à l'élimination progressive de l'amiante dans ces fabrications d'ici la fin 1997.

Enfin les organisations syndicales ont pour leur part accepté de signer, au niveau national, un accord sur l'usage contrôlé de l'amiante, niant, contre toute évidence, les conditions souvent catastrophiques d'exposition à l'amiante dans les multiples entreprises de transformation de l'amiante au Brésil.

Ce sont les victimes de l'amiante elles-mêmes, salariés ou ex-salariés d'entreprises utilisant l'amiante (dont un ancien site Eternit) qui ont mené des actions pour faire reconnaître les problèmes de santé qu'ils connaissent et engager des procès pour réparation du préjudice subi. Une association les regroupe dans la banlieue de São Paulo. Ce mouvement social développé par les victimes elles-mêmes avec le soutien de professionnels de la santé au travail, transforme le débat social en donnant une visibilité à ceux qui subissent les conséquences de l'usage de l'amiante au Brésil.

- **Le syndicalisme français face aux relations de sous-traitance et à la division des risques : le cas de l'industrie nucléaire (Annie Thébaud-Mony)**

Annie Thébaud-Mony a présenté quelques résultats de la recherche sur la précarisation du travail et de la santé dans l'industrie nucléaire. Après avoir rappelé les caractéristiques de l'organisation sociale du travail de maintenance des installations nucléaires (sous-traitance en cascade, gestion de l'emploi par la dose en lien avec une forte flexibilité des emplois ; mobilité et flexibilisation du temps de travail), elle a questionné les conséquences qui en résultent pour la santé des travailleurs et pour la sûreté des installations.

Ensuite est abordée la question des stratégies de résistance et contre-pouvoirs. Trois types de contre-pouvoirs tendent à se construire face à cette organisation sociale du travail, au niveau des organisations syndicales, au niveau d'un réseau d'associations du champ santé-travail et enfin au niveau du mouvement anti-nucléaire.

#### les organisations syndicales

Au sein des organisations syndicales, la conscience de la déstructuration du lien salarial provoqué par le passage en sous-traitance ne s'est faite que de manière très tardive et progressive. Cette prise de conscience est plutôt associée, pour les salariés permanents des sites nucléaires, à la montée des périls qui se cristallisent autour de deux enjeux : la déposssession de leur savoir-faire technique (bureaucratisation de leur activité et transformation des techniciens en "contrôleurs" du travail des autres salariés); la menace que représente, pour la sûreté nucléaire, par le formidable éclatement du travail de maintenance entre de multiples équipes dont une proportion importante de travailleurs temporaires.

Au niveau local, un syndicat développe depuis quelques années une action syndicale par rapport à la sous-traitance. Celle-ci prend deux formes :

- 1) dénonciation de la politique de sous-traitance menée par EDF;
- 2) mise en cause des conditions de travail des travailleurs sous-traitants et développement d'une action de soutien à la syndicalisation de ces travailleurs.

Quelques conflits ont commencé à obliger EDF à s'impliquer dans la négociation salariale (au sens large) directe avec les travailleurs « extérieurs ».

Au niveau national, une action syndicale unitaire se développe dans les instances paritaires nationales. Cette action consiste en une prise de position contre la gestion de l'emploi par la dose.

#### Les associations du champ santé-travail

Elles mettent en cause depuis plusieurs années les effets pathogènes de la précarisation du travail et de la sous-traitance des risques sur la santé des travailleurs et de leurs familles. Elles ont contribué à l'élaboration des revendications défendues par les organisations syndicales.

#### Le mouvement anti-nucléaire

Très affaibli depuis 20 ans, ce mouvement constitué de petites associations, a récemment élargi son action d'information et de dénonciation aux conditions de travail des travailleurs extérieurs, en mettant en exergue les risques que la sous-traitance fait courir à la sûreté nucléaire.

Récemment, les acteurs à l'initiative de ces trois types de contre-pouvoirs se sont mis d'accord sur une plate-forme commune et ont formulé un certain nombre de propositions.

Ces propositions font pressentir l'émergence de deux éléments-clé de contre-pouvoir par rapport aux contradictions sociales majeures des sociétés industrielles. Le premier s'inscrit dans la recherche d'élaboration d'un statut collectif des travailleurs du nucléaire qui s'oppose très directement à la logique de contournement du rapport salarial et du droit de négociation que constituent les relations de sous-traitance. Le second concerne la dénonciation de la dégradation des conditions de travail et des impasses de la radioprotection, et met en cause la priorité exclusive accordée à la logique productiviste et techniciste.

#### **Débat :**

Le débat de cette troisième table-ronde est animé par **Alain Lipietz**.

Selon Alain Lipietz, cette troisième table ronde pourrait s'intituler : « la gestion par la précarité des risques professionnels cumulatifs ». Pour lui, il est très intéressant de rapprocher ces deux termes : risque et cumul. Quand un risque est cumulatif, est-ce bien ou pas de faire tourner les gens qui sont exposés à ce risque? Fernanda Giannasi nous a présenté les problèmes liés aux risques cumulatifs, Maria de Graca Druck a plutôt insisté sur les aspects de la gestion par la précarité et Annie Thébaud-Mony a réuni ces deux approches.

### Une remarque préalable

Alain Lipietz tient à souligner au préalable la nécessité de questionner ce qu'est un risque professionnel cumulatif. En même temps il note les origines professionnelles des chercheurs qui s'intéressent à cette question : Fernanda Giannasi est ingénieur et s'est intéressée aux problèmes médicaux en raison de ses attaches avec le mouvement populaire. Alain Lipietz lui-même est un ingénieur qui, pour les mêmes raisons, est devenu économiste. Il dit ne pas connaître grand-chose aux problèmes de santé; Cependant, au regard des communications précédentes et de son expérience, il lui semble qu'une question peut être posée : y a-t'il une spécificité des maladies professionnelles par rapport au risque d'accidents professionnels?

La seule expérience qu'il a de la production remonte aux années 60 lorsqu'il a travaillé dans une mine de charbon. Lui comme ses collègues de travail étaient exposés à la silicose - qui était un risque cumulatif - et à l'accident de travail. La différence entre ces deux types de risques professionnels est, d'après Alain Lipietz, importante à saisir, du point de vue de la lutte de classes. L'accident se voit et survient forcément sur le lieu de travail, tandis que la maladie ne se voit pas. En général, elle ne se révèle qu'en dehors de ce lieu de travail. La vraie différence est là.

### Les risques cumulatifs

Il y a des grands débats autour de la question des doses limites. En tant que militant écologiste, Alain Lipietz dit plutôt combattre l'usage de la notion de dose limite. Concernant le nucléaire, par exemple, il n'est pas du tout prouvé que de très faibles doses d'exposition au nucléaire représentent un risque moins que proportionnel à celui lié à des expositions à fortes doses. Ce qui signifie qu'il n'y a pas de diminution de la probabilité de risque avec les faibles doses. Dans ce cas, la seule chose qui compte est de savoir si la maladie qui se déclare est reconnue en liaison avec l'emploi. En d'autres termes si la liaison est visible ou invisible. Si, en revanche, il y a réellement un effet de seuil, la question est alors de savoir comment on évite le franchissement de seuil. C'est là un vrai problème qu'il faut traiter sérieusement.

Selon Alain Lipietz, l'exposé de Fernanda a le grand intérêt de montrer comment la division du travail en tant que telle, rend très difficile l'appréhension des problèmes de risque cumulé de type maladie et entrave la prise en compte de l'exposition totale. La division du travail introduit deux types de problèmes qu'Alain Lipietz va développer : les contradictions entre producteurs et usagers, et les contradictions entre l'emploi et le risque.

### Les contradictions entre l'emploi et le risque

Ces contradictions entre l'emploi et le risque ne sont pas du tout spécifiques de la question de la maladie. On retrouve exactement les mêmes processus à l'oeuvre dans le cas de l'accident. Ces contradictions peuvent également se développer à l'échelle d'une communauté urbaine ou d'une région. En tant que militant, Alain Lipietz dit connaître la difficulté à mobiliser une population contre une usine dangereuse, parce que celle-ci apporte des emplois même très rares. On le voit dans le nucléaire, on le voit dans les mines, on le voit partout.

A la limite, ce n'est pas une contradiction propre au capitalisme. Dans le district artisanal de Fez au Maroc, exactement le même type de problèmes se pose. Si on interdisait la teinture à cause des risques de maladie qu'entraîne cette activité, toute la population se dresserait contre une telle réglementation. Donc, pour la première fois, on voit se poser le problème d'internalisation des différents types d'effets dans la gestion des risques. Ceci concerne tous les risques écologiques, tous les risques d'interaction entre l'individu et l'activité sociale. On ne peut pas traiter valablement un risque de type environnemental sans se poser la question de l'internalisation de tous les effets internes ou externes de l'activité qui provoque ce risque. On ne peut pas traiter séparément la question de l'emploi et la question du risque. Cela ne veut évidemment pas dire qu'il faut accepter tous les risques pour l'emploi.

### Les contradictions entre producteurs et usagers

L'autre contradiction est celle qui oppose producteurs et usagers. L'exposé de Fernanda Giannasi explore divers aspects de cette contradiction producteurs/usagers. Les travailleurs qui se mobilisent contre l'utilisation de l'amiante au Brésil sont ceux qui interviennent en aval de l'industrie de l'amiante. On peut voir des contradictions entre les ouvriers de l'industrie de l'amiante et les ouvriers qui travaillent dans des industries qui utilisent l'amiante comme la fabrication des freins et embrayages dans l'automobile.

En France, c'est tout à fait différent. La lutte sur l'amiante a commencé à l'initiative des usagers situés à l'extrême fin du processus de production, puisqu'il s'agissait des travailleurs de la faculté de Jussieu: les chercheurs, les enseignants et les étudiants. Ils ont été le fer de lance de la lutte contre l'amiante. le cas est un peu particulier puisqu'il s'agissait, en quelque sorte, des habitants, des gens qui venaient tous les jours à la faculté de Jussieu. Mais là encore, on retrouve le problème de l'internalisation. Cette histoire montre qu'on ne peut traiter valablement un risque environnemental qu'à partir du moment où on arrive à constituer des collectifs et que ceux-ci sont liés de façon assez stable au risque. Dans le cas des travailleurs de Jussieu, c'est simplement parce qu'étudiants et enseignants passaient leur temps dans la faculté de Jussieu.

L'étude de Fernanda nous montre que la constitution de contre-pouvoirs dépend de relations stables établies avec le risque. Ensuite elle met en lumière la différence qui existe entre maladie professionnelle et accident du travail, et ses répercussions en termes de lutte des classes, prise de conscience et information médiatique.. La maladie ne se voit pas. On peut donc avoir une installation très *clean*, très impressionnante, et même un expert tel que Lula<sup>1</sup> peut s'y laisser prendre. On a exactement la même politique en France dans le nucléaire, lorsqu'on amène les habitants d'une région à défendre leur centrale.

---

<sup>1</sup> ancien président du parti des Travailleurs et ancien candidat aux élections présidentielles, Lula a été invité, par les industriels, au cours de la dernière campagne présidentielle, à visiter la mine d'amiante, située dans l'état de Goias. Les travailleurs de la mine défendent « l'usage contrôlé de l'aminat » afin de défendre leur emploi.

### La gestion par l'externalisation.

Selon Alain Lipietz, l'externalisation, - indépendamment du problème du risque maladie - comme mode de gestion du personnel est une pratique bien connue, mise en oeuvre par exemple dans des industries de process. Historiquement, elle marque même l'origine de la critique du modèle standard du fordisme. Le séminaire de R.Linhart au début des années 70, a commencé par l'étude des industries de process, - la cimenterie, la pétrochimie, la sidérurgie - C'est à dire, toutes les activités industrielles dans lesquelles il ne s'agissait pas du cas typique fordiste. Ce qu'on appelle le cas typique fordiste, c'est la coexistence d'un procès de travail taylorien où le travailleur direct est peu qualifié mais bénéficie d'un certain nombre de garanties : la garantie d'emploi à vie, la garantie d'un profil de carrière, enfin un emploi et un salaire assez stable. Le travailleur fordien, salarié de l'automobile, de l'entreprise Ford par exemple, en est l'exemple.

Au début des années 70, on s'est aperçu qu'en général dans les industries de process, ce modèle ne fonctionnait pas. Dans ces industries, on trouvait, d'une part, un noyau de travailleurs qui n'était pas taylorisés, mais qui avaient un statut extrêmement stable comme ouvriers de la chimie et du pétrole dans la pétrochimie, ouvriers de l'aluminium dans le cas de Péchiney, ouvriers des cimenteries à Saint Gobain. D'un autre côté, on avait tout autour, des travailleurs déqualifiés ou peu qualifiés, comme dans l'automobile, mais qui n'avaient pas un statut stable. Les industries de process, on été, en quelque sorte, l'école de ce qui devait devenir, plus tard, la variante française de l'après fordisme.

Dans tout le Tiers Monde, on a eu très tôt cette division de la main d'oeuvre. Quand on regarde l'histoire de France, l'histoire des luttes sociales, l'histoire des droits sociaux, on s'aperçoit que cette structure - noyau/périphérie - typique des industries de process, existe en France dès le 19ème siècle. On peut dire même que le droit social, dans la législation française, a été inventé pour les travailleurs du noyau des industries de process, comme la sidérurgie, la première transformation des métaux, ou comme cette forme d'industrie de process très particulière que sont les chemins de fer.

Là où il faut assurer un flux permanent, il est infiniment moins grave pour le capital, d'avoir à payer des ouvriers à ne rien faire que de courir le risque de devoir s'arrêter tous les procès de travail, parce qu'un ouvrier a mal fait son travail ou n'était pas là au moment où il fallait vérifier que tout allait bien. Le capital est prêt à payer très cher pour que tout se passe bien, que tous les ouvriers soient là au bon moment, qu'ils fassent en permanence attention ect... Mais évidemment, ce coût extrême que le capital est prêt à payer dans les industries de process pour la surveillance du procès continu, il va essayer de le compenser en « périphérisant », en externalisant toutes les activités, qui ne sont pas liées à la surveillance du procès continu.

Selon Alain Lipietz, tout ce qui est dit par Maria de Graca Druck, avait été observé en France, par Rober Linhart, dès 1970. Sur le site de Fos, il y avait cette coexistence noyau dur/périphérie. En outre se faisait jour cette caractéristique très forte de cette division du travail qui conduit l'ouvrier professionnel du noyau stable à devenir le surveillant des ouvriers périphériques de la sous-traitance avec tous les processus d'hostilité et de conflit que cela entraîne, notamment sur la question de la sécurité. L'étude de Linhart



sur Fos montre comment se développe chez les ouvriers du noyau stable, une idéologie raciste fondée sur des considérations ethniques. Eux sont blancs, les travailleurs périphériques sont immigrés. Ceci repose sur l'expérience apparemment concrète : les travailleurs du noyau stable étant chargés d'assurer la sécurité, ce serait l'inexpérience ou la désobéissance des travailleurs des entreprises périphériques qui provoquerait le danger.

En ce sens, ce qu'Annie Thébaud-Mony signale concernant le nucléaire apparaît comme quelque chose d'extrêmement général dans les rapports entre travailleurs du noyau stable et travailleurs des entreprises périphériques. Evidemment, tout va dépendre de la lutte idéologique de classe présente au sein du mouvement syndical, pour savoir si cela va se traduire en racisme - les travailleurs du noyau stable disant : "*Ce sont des imbéciles, qui ne font que des bêtises, et c'est pour ça que nous risquons d'avoir des accidents.*" - ou bien si cela va se traduire, au contraire, par une volonté de solidarité entre les travailleurs du noyau stable et les travailleurs de la périphérie.

### Un risque collectif d'accident

Selon Alain Lipietz, dans cette séance du séminaire, on a insisté surtout sur les risques professionnels de type cumulatif que prennent les travailleurs de la périphérie, les travailleurs précaires. Or, précise-t-il, il ne faut pas oublier ce qui les unit aux travailleurs du noyau stable, à savoir le risque collectif d'accident. c'est ce type de risque qui permet d'envisager une stratégie d'unité entre les deux catégories de travailleurs. Il faut savoir, cependant, ajoute encore Alain Lipietz, que cette stratégie peut se transformer en son contraire, que le corporatisme, souligné par Maria de Graça Druck peut prévaloir. La situation est donc complètement ambivalente.

Dans les faits, l'hypothèse qu'avancait Maria de Graça Druck est probablement fondée, à savoir que quand la lutte de classes avance bien au niveau de toute la société, on va plutôt vers une unification entre travailleurs stables et travailleurs périphériques. En revanche quand il y a régression des luttes sociales, on va plutôt vers le corporatisme. De très nombreux contre-exemples existent néanmoins.

Annie Thébaud-Mony explique comment le syndicat CGT de la centrale de Chinon développe avec les écologistes et avec les travailleurs de la périphérie un discours très unitaire. Il faut voir d'abord, que ce n'est pas du tout général au sein de la CGT. Une centrale syndicale comme la CFDT était pour sa part très avancée dans les années 70, au point qu'elle avait sorti le livre de base sur les risques du nucléaire aux éditions du Seuil. Aujourd'hui, pratiquement, la CFDT a largement déserté ce terrain. En 1970/1971, c'est-à-dire au sommet de la vague de mobilisation populaire après 68 et au moment où la CFDT représentait par excellence la volonté des ouvriers professionnels et des techniciens de s'unir avec les ouvriers spécialisés peu qualifiés, Robert Linart est allé visiter le site de Fos. Les travailleurs de la CFDT lui ont raconté plein de choses très intéressantes concernant les ouvriers qualifiés mais ils avaient complètement oublié la question de la sous-traitance.

Pour conclure ce point, Alain Lipietz pose qu'il ne faut pas généraliser. Les stratégies élaborées dépendent énormément de l'attitude des militants syndicaux sur place.

## La gestion du risque professionnel par la division du travail

A ce stade de la réflexion, Alain Lipietz tente de rapprocher les deux termes : risque professionnel et division du travail. La gestion du personnel, qui, apparemment, n'a pas grand chose à voir avec la question du risque, est un problème d'économie du travail et dépend du modèle de développement. La question qui se pose est la suivante : adopte-t-on le taylorisme ou au contraire, fait-on du post-taylorisme? Fait-on des contrats de travail fordistes ou au contraire, flexibilise-t-on? Ceci n'a rien à voir avec le risque maladie. Maintenant, supposons, suggère Alain Lipietz, qu'on croise la gestion de l'emploi et la question du risque maladie. C'est un peu ce que fait Annie Thébaud-Mony. Elle le fait avec cette formule très intéressante, celle de la *gestion de l'emploi par la dose*.

Mise à part la petite réserve qu'Alain Lipietz avait émise au début, concernant la discussion sur l'existence ou non d'une dose admissible, il lui semble - qu'il y ait ou non des effets liés aux faibles doses - qu'il importe de lutter aussi contre ces dernières. Or Annie Thébaud-Mony montre que le croisement de la précarité et du risque cumulatif de maladie amène à une gestion par la dose, c'est-à-dire que l'entreprise utilise la précarité elle-même pour ne pas avoir à se poser la question des risques cumulatifs qui apparaissent avec le temps.

A partir de ce constat, Alain Lipietz développe plusieurs types de remarques. En accord avec Annie Thébaud-Mony, il souligne que la précarité permet de remplacer une gestion de la dose, une gestion du risque par une gestion par la dose, c'est-à-dire, une gestion du personnel. Cette analyse amène à s'interroger sur ce qui se passerait si on revenait à une situation où les salariés qui sont en liaison avec l'activité nucléaire étaient des travailleurs permanents du nucléaire. Dans le même ordre d'analyse, on peut, par analogie, relater l'expérience des mineurs, qu'Alain Lipietz connaît bien. En 1945, il fallait reconstruire la France. L'énergie venait essentiellement du charbon. Le Statut du Mineur est donc l'un des tout premiers qui ait été inventé à la Libération et l'un des plus rigides. Le statut du mineur a été le modèle du statut.

Le fait que les risques cumulatifs soient révélés par le statut permanent aboutit à ce que la gestion du risque cumulé devienne un impératif pour l'entreprise, au même titre que l'accident de travail qui survient sur le lieu du travail. Même si il y a rotation du personnel, l'entrepreneur est obligé de gérer la question de l'accident de travail, parce qu'il va payer cet accident. Mais il ne va pas payer la maladie qui se déclare en dehors du lieu de travail. En revanche, avec le statut du mineur, qui rend le mineur permanent, le risque de maladie professionnelle est internalisée. C'est-à-dire, le capitalisme - en l'occurrence l'Etat, puisque les mines étaient nationalisées - va devoir travailler à diminuer le risque de la maladie professionnelle, la silicose, ou sinon il devra payer la réparation du préjudice subi par les mineurs.

Cela dit, il ne faut pas se faire trop d'illusions, l'Etat va, d'abord, essayer de diminuer sa propre responsabilité en réparant le risque ou en prévenant le risque mais au prix d'un inconfort pour le salarié. On lutte contre la silicose en arrosant la poussière. Le salarié patauge alors dans la boue en permanence et développe une maladie qui ne sera pas reconnue comme professionnelle, à savoir les rhumatismes. On observe des situations identiques pour les accidents. C'est tout le débat sur la sécurité primaire et la sécurité secondaire : pour éviter d'avoir à payer les doigts écrasés dans les mines, on oblige à mettre des gants. Mais la poussière vient sous les gants et ça devient vite du

papier de verre. Donc les ouvriers ne portent pas de gants, et quand ils s'écrasent un doigt on va dire : "C'est de votre faute, vous n'aviez pas mis les gants".

Ainsi, selon Alain Lipietz, l'internalisation par la stabilisation du statut fait certainement avancer les choses en ce sens qu'elle oblige le patron à faire attention, à diminuer la dose cumulée et pas seulement l'exposition individuelle à la dose. Mais il ne faut pas s'attendre à des merveilles, ajoute-t-il.

Il évoque une autre solution qui est l'internalisation du côté du salariat, lorsque tous les salariés, même de plusieurs entreprises se coalisent dans le même CHS-CT. Il estime que c'est la stratégie à laquelle les travailleurs vont être obligés d'avoir recours dans la mesure où il y a précarisation. Mais il faut bien voir que cette unité des travailleurs qui se mobilisent pour participer tous ensemble au même CHS-CT de site repose sur une conscience ambiguë de la solidarité entre les travailleurs du noyau stable et les travailleurs précaires de la périphérie. Elle peut se tourner soit dans un sens, soit dans l'autre : le racisme ou la solidarité.

### Luttes écologistes et modèles de développement

Alain Lipietz aborde enfin la question des luttes écologistes. Ces dernières émergent selon une périodisation déterminée par les modèles de développement. Selon le modèle de développement, on rencontre des problèmes écologiques différents. Ceux du capitalisme concurrentiel, lorsque il n'y a pas de stabilité de la force de travail, sont de l'ordre de ce qu'on a appelé du nom d'hygiénisme. Au 19e siècle, les luttes écologistes étaient la lutte contre les accidents du travail, la lutte contre le travail des enfants et la lutte pour l'assainissement des quartiers des ouvriers, contre la tuberculose et contre la pleurésie. Ces trois axes de lutte qui ont été extrêmement importants dans les mouvements populaires du 19e siècle, sont ceux qu'on retrouve dans les pays en développement.

Ce qu'a apporté le fordisme c'est de rendre vivable le capitalisme mais en oubliant de le rendre « *soutenable* ». Dans la définition du développement « *soutenable* » il ya le principe selon lequel il doit satisfaire les besoins d'aujourd'hui et ceux de demain. Les progrès obtenus ont permis de rendre le capitalisme vivable, mais peut-être pas à long terme. C'est le moment où la lutte écologiste s'est autonomisée par rapport à la lutte sociale, car des syndicalistes étaient satisfaits du compromis obtenu dès l'instant qu'il assurait une progression du pouvoir d'achat, le plein emploi, pas de risques du travail trop évidents, ni de maladies professionnelles trop manifestes. Selon Alain Lipietz, le chiffre cité par Fernanda Giannasi de 900 morts par an par mésothéliome lié à l'amiante, en France, actuellement, est à comparer aux 3 morts par jour par accident de travail dans le BTP à la fin des années 60. Un des premiers fronts de lutte sociale d'Alain Lipietz, alors ingénieur des ponts et chaussées, a été cette industrie. Il ne savait pas qu'à la même époque il y avait une autre industrie qui faisait aussi 3 morts par jour, mais que ces derniers décès ne se produiraient que 30 ans après. Il y avait la lutte sur l'amiante à Jussieu, la lutte écologiste contre le nucléaire, mais cela n'intéressait pas le mouvement ouvrier fordien. Ils représentaient des risques pour les générations futures.

En conclusion, Alain Lipietz souligne que les pays industrialisés sont enfermés dans le long terme du fordisme. Et les pays qui sont tombés du mauvais côté de l'après-fordisme, commencent à revivre, à cause de la flexibilisation, les problèmes du 19e siècle, c'est à dire les problèmes qui sont liés à la perte des garanties sociales qu'avaient apportées le fordisme. Des pays comme la France, l'Angleterre, le Brésil, sont en train

de cumuler les deux types de problèmes écologiques. Quand on a été fordiste on a toutes les maladies professionnelles du fordisme, et les maladies liées à la consommation du mode de production fordiste. On est en train de reconnaître en France que la pollution et les morts de la circulation automobile constitue un problème beaucoup plus grave que l'affaire du sang contaminé et du sida. On est en train de payer ce qui a été oublié à l'époque du fordisme et en même temps on redécouvre une situation de type pré-fordienne, tiers-mondiste. On considère qu'il y a tellement de chômeurs, tellement d'offre de travail, que le capitalisme peut simplement consommer la force de travail sans avoir à la reproduire. Actuellement c'est cela qu'on vit en commun au Brésil et en France.

## RÉFÉRENCES

- Aglietta M., 1976, *Régulation et crises du capitalisme* (Calmann-Lévy, Paris).
- Ambrosini M., 1985, « Crisi » delle relazioni industriali e innovazione tecnologica nell'esperienza italiana, Documento de lavoro (universita Catholica, Milano).
- Aoki M., 1986a, « Horizontal vs. Vertical Information Structure of the firm », *American Economic Review*, December, p. 971-983.
- Aoki M., 1986, *Intrafirm mechanism, sharing, and employment : implications of japanese experience* (United Nations University/Wider, Helsinki, mimeo).
- Bachet D., Laury C., Leborgne D., Ortsman O. (eds) 1986, *Mutations technologiques, changements socioculturels, et systèmes de travail* (Centre d'étude des systèmes et techniques avancés, Paris).
- Barnet R., Muller R., 1974, *Global Reach : the Power of the Multinational Corporations* (Simon et Schuster, New York).
- Berry M., 1985, « Des robots au concret : les réalités cachées derrière les mythes », *Annales des Mines. Gérer et comprendre*, 4<sup>e</sup> trimestre (Paris).
- Bianchi P., 1985, « Le ristrutturazioni industriali degli anni'80 : verso nuovi oligopoli? Nuova concorrenza dinamica e potere di mercato. » Communication Trieste, septembre 1985.
- Boyer R. (ed.), 1986, *La flexibilité du travail en Europe* (La Découverte, Paris).
- Boyer R., Mistral J., 1978, *Accumulation, inflation, crises* (Presses Universitaires de France, Paris).
- Castells M., 1985, « High Technology, Economic Restructuring and the Urban-Regional Process in the United States » in Castells (ed.) *High Technology, Space and Society* (Sage, Beverly Hills, CA).

- Chiesi M., 1986, « Innovations technologiques et accords syndicaux sur les horaires de travail dans les grandes et petites entreprises » in Bachet et al. (eds), 1986.
- Coase R., 1937, « The nature of the firm », *Economica* n° 4.
- Coriat B., 1979, *L'Atelier et le chronomètre* (Bourgeois, Paris).
- Courlet C., et al. 1987a, *Etudes sur les politiques industrielles locales dans le cadre de la promotion des PME*, rapport Institut de recherches économiques et prospectives (mimeo, Grenoble, F).
- Courlet C., 1987b, « Développement territorial et systèmes productifs locaux en Italie » (*Institut de recherches économiques et prospectives*), *Notes et Documents* n° 22 (mimeo, Grenoble, F).
- Delorme R., André C., 1983, *L'Etat et l'économie* (Seuil, Paris).
- Dina A., 1986, « Le rôle de la région dans la diffusion des nouvelles technologies et dans la formation » in Bachet et al. (eds) 1986.
- Dobrzynski J.H., Wilson J.W., 1986, « Vers un nouveau type d'entreprise, centre de décision sans production? » *Problèmes économiques* n° 1990 (from *Business Week*, 3-3-1986).
- Enrietti A., 1983, « Industria Automobilistica : la " Quasi integrazione verticale " come modello interpretativo dei rapporti tra imprese. » *Economia e politica industriale* n° 38.
- Foray D., 1985, « La politique de recherche et de la technologie dans le domaine de la productique en RFA », *Centre de prospectives et d'évaluations études* n° 59 (Paris).
- Franchi M., Rieser V., 1986, « Le changement technologique et organisationnel dans les PME et ses conséquences sur l'organisation et la qualification du travail » in Bachet et al. (eds) 1986.
- Garofoli G., 1986, « Le développement périphérique en Italie », *Economie et Humanisme* n° 289, mai-juin.
- Glyn A., Hugues A., Lipietz A., Singh A., 1987, *The Rise and Fall of the Golden Age*, Wider/Oxford UP, forthcoming.
- Gordon D., Edwards R., Reich E., 1982, *Segmented work, divided workers : the historical transformation of labour in the US*, Cambridge UP, Cambridge.
- Harrison B., Bluestone B., 1987, *The Dark Side of Labor Market « Flexibility » : Falling wages and Growing Income Inequality in America*, report to International Labour Organisation, mimeo.
- Houssiaux J., 1957, « Le concept de " quasi-intégration " et le rôle des sous-traitants dans l'industrie ». *Revue Economique* n° 3.
- Jenson J., 1987, « The Skills of Men, the Talents of Women », in Wood (ed.) *The Degradation of work?*, 2nd. ed., à paraître.
- Lafont J., Leborgne D., Lipietz A., 1980, *Redéploiement industriel et espace économique : une approche intersectorielle comparative*. Contrat CEPREMAP/Délégation à l'aménagement du territoire

- et à l'action régionale. Publié dans *Travaux et Recherches de Prospective* n° 85, La Documentation française, 1982.
- Leborgne D., 1987, « Equipements flexibles et organisation productive : les relations industrielles au cœur de la modernisation. Eléments de comparaison internationale », mimeo CEPREMAP.
- Linhart D. Linhart R., 1985, « La participation des salariés : les termes d'un consensus » in Bachelot (ed.) *Décider et agir dans le travail*, Centre d'Etude des systèmes et techniques avancées, Paris.
- Lipietz A., 1974, « Structuration de l'espace, problème foncier et aménagement du territoire », Congrès de l'association plurilingue des Sciences régionales de l'Europe du Nord-Ouest, Louvain, *Environment and Planning* n° 7, 1975.
- Lipietz A., 1977, *Le capital et son espace* (Paris, F. Maspero).
- Lipietz A., 1979, *Crise et inflation : pourquoi?* (Paris, F. Maspero).
- Lipietz A., 1980, « Interregional Polarisation and the tertiarization of the Society », *Papers of the RSA* vol. 44, p. 3-17.
- Lipietz A., 1983a, *Le Monde enchanté. De la valeur à l'envol inflationniste* (La Découverte-Maspero, Paris).
- Lipietz A., 1983b, « Crise de l'Etat-providence : idéologies, réalités et enjeux pour la France des années quatre-vingt », *Les Temps Modernes*, novembre.
- Lipietz A., 1985a, « Le national et le régional : quelle autonomie face à la crise capitaliste mondiale? » *Couverture Orange CEPREMAP* n° 8521.
- Lipietz A., 1985b, *Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le tiers monde* (La Découverte, Paris).
- Lipietz A., 1985c, « Trois crises », *Cahiers du Gemdev* n° 6, Paris.
- Lipietz A., 1986, « Behind the crisis : the tendency of the rate of profit to fall. A. "Regulation school" perspective on some french empirical works », *Rev. of Radical Political Economics* vol. 18, n° 1-2, spring-summer.
- Lipietz A., 1987, « An alternative design for the XXIst Century » in Pendse ed. *Options in economic design* (Greenwood Press, Westport, NY) à paraître.
- Lipietz A., 1988, « Comment gérer la quatrième phase de la crise », *Le Monde Diplomatique*, mai.
- Lugli L., Tugnoli S., 1985, *L'articolazione funzionale e produttiva delle aziende meccaniche in regione* (IRES, Bologne).
- Mahon R., 1987, « From Fordism to? New Technologies, Labour Markets and Unions », *Economic and Industrial Democracy*. Vol. 8, p. 5-60 (Sage, Beverly Hill CA).
- Messine P., 1986, *Les Saturniens. Quand les patrons réinventent la société* (La Découverte, Paris).
- Nelson K., 1986, « Labor Demand, Labor Supply and the Subur-

- banization of Low-Wage Office Work » dans Scott and Storper (eds) *Location, Work, Territory* (Allen and Unwin, Boston, MA).
- Noyelle T., 1982, « The implications of industry restructuring for spatial organization in the United States » dans Moulaert and Salinas (eds) *Regional analysis and the New International Division of Labour* (Kluwer-Nijhoff, Boston, MA).
- Piore M.J., Sabel C.F., 1984, *The Second Industrial Divide : Possibilities for Prosperity*, (Basic Books, New York).
- Riboud A., 1987, *Modernisation, mode d'emploi, Rapport au Premier ministre*, UGE 10-18, Paris.
- Rinaldini T., 1986, « La négociation collective des changements technologiques, le protocole d'accord de l'IRI et les expériences concrètes dans les entreprises privées de l'Emilie Romagne » dans Bachet et al. 1986.
- Santilli G., 1985, « L'automatisation comme forme de contrôle social », *Travail* n° 8, juin.
- Saxenian A., 1985, « The Genesis of Silicon Valley », in Hall and Markusen (eds) *Silicon Landscapes* (Allen and Unwin, Boston, MA).
- Sayer A., 1985, « New development been manufacturing and their special implication : from flexible manufacturing to Just-Time », Lesbos conference on *Spatial structure and Social process*, august.
- Scott A., 1987a, « Industrial organization and location : division of labour, the firm, and spatial process », *Economic Geography* n° 67.
- Scott B., 1987b, « The Semiconductor Industry in South-East Asia : Organization, Location, and the International Division of Labour », *Regional Studies* vol. 21.2.
- Stanback T., 1985, « The Changing Fortunes of Metropolitan Economics » dans Castells (ed.) 1985.
- Storper M., 1985, « Technology and Spatial Productive Relations : Disequilibrium, Interindustry Relationships, and Industrial Development », dans Castells (ed.) 1985.
- Walker R., 1985, « Technological Determination and Determinisme : Industrial Growth and Location » dans Castells (ed.) 1985.
- Walraff G., 1986, *Tête de Turc* (La Découverte, Paris).
- Walton R., 1985, « From control to commitment in the workplace », *Harvard Business Review*, march/april.